

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Les prosternations de la distraction

Ou

Comment compenser une prière défectueuse ?

Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Uthaymin



I) Définition	2
II) L'ajout	3
Saluer avant l'accomplissement complet de la prière	3
Le cas des retardataires	4
III) La diminution	5
Le délaissement d'un pilier dans la prière	5
Le délaissement d'une obligation dans la prière	6
IV) Le Doute	8
Le premier cas	8
Le second cas	9
Parmi les exemples de doute	9
V) Les prosternations de la distraction pour ceux qui prient derrière l'imam	11
VI) Récapitulatif	13
Elles s'effectuent avant la salutation finale dans deux cas de figure:	13
Elles s'effectuent après la salutation finale dans deux cas de figure:	13



I) Définition

Il s'agit de deux prosternations que la personne qui prie doit accomplir pour corriger les défauts commis par distraction dans sa prière.

Les causes (qui entraînent) ces prosternations sont au nombre de trois :

1. L'ajout dans la prière
2. La diminution
3. Le doute



II) L'ajout

Si le prieur ajoute volontairement une inclinaison, une prosternation, une position assise ou le fait de se mettre debout, sa prière n'est plus valable.

Si l'ajout est involontaire et que le prieur ne s'en rend compte qu'après avoir terminé la prière, il doit à ce moment-là accomplir les prosternations de la distraction et sa prière est valable.

Par contre, s'il se rend compte qu'il est en train d'ajouter quelque chose à sa prière, il doit d'une part revenir (à la position précédant son ajout) et délaisser cet ajout, il doit faire les prosternations de la distraction et sa prière sera valable.

Exemple : Une personne accomplit la prière du Zhuhr en cinq unités de prière (sing. Rak'ah, pl. Rak'at) et ne s'en rend compte qu'au moment de réciter les formules d'attestation de foi (Tachahhud).

Elle doit alors terminer son Tachahhud et faire les salutations finales. Puis, elle accomplit les prosternations de la distraction et de nouveau, salue.

Si elle ne se rend compte de l'ajout qu'après la salutation finale, elle doit alors effectuer les deux prosternations de la distraction (dès qu'elle s'en rend compte) et saluer.

Par contre, si elle s'en rend compte durant la cinquième unité de prière, elle doit tout de suite s'asseoir pour réciter le Tachahhud, puis saluer. Ensuite elle accomplit les deux prosternations de la distraction et salue de nouveau.

La preuve : Le hadith de Ibn Mas'ud (radi allahou 'anhou) qui rapporte que le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) a accompli la prière de Zhuhr en cinq Rak'at.

On lui dit alors: « la prière a-t-elle été rallongée? ».

Le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) répondit: « pourquoi? ».

Les Compagnons répondirent: « Tu as prié 5 Rak'at ».

Alors, le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) fit deux prosternations et ensuite, salua.

Dans une autre version: « le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) replia ses jambes, se dirigea en direction de la Qiblah, effectua deux prosternations, puis salua »

Rapporté par le groupe (al-b=Bukhari, Muslim, at-Tirmidhi, Abu Dawud, ibn Majah et an-Nassa'i)

Saluer avant l'accomplissement complet de la prière

Saluer avant l'accomplissement total de la prière est considéré comme un ajout. Si le prieur l'effectue volontairement, sa prière n'est pas valable.

S'il l'a fait par oubli, et se rend compte après une longue période qu'il a prononcé la salutation finale avant la fin de la prière, il doit alors recommencer la prière (entièrement).

Par contre, s'il s'en rend compte après une courte durée, comme deux ou trois minutes, il doit compléter sa prière, saluer, puis faire les prosternations de la distraction et de nouveau saluer.

La preuve : Le hadith d'Abu Hurayra (radi allahou 'anhou) qui rapporte que le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) dirigea la prière du Zhuhr ou de l'Asr et salua au bout de deux Rak'at.

Les personnes pressées sortirent de la mosquée en disant: « la prière a été écourtée ».

Puis le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) se leva, se dirigea vers une grande pièce de bois (il s'agit d'un tronc d'arbre qui servait de chaire (minbar)) qui se trouvait dans la mosquée et s'appuya dessus comme s'il était en colère.

Un homme se leva et dit: «Ô Envoyé d'Allah, est-ce toi qui a oublié ou bien est-ce la prière qui a été diminuée? ».

Le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) dit: « Je n'ai pas oublié et la prière n'a pas été diminuée ».

L'homme dit alors: « certes, tu as oublié, ô Envoyé d'Allah ».

Le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) demanda alors à ses Compagnons: « Dit-il la vérité? ».

Les Compagnons répondirent: « oui ».

Le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) s'avança, compléta la prière, puis salua, fit les prosternations de la distraction et salua de nouveau »

Rapporté par Al Bukhari et Muslim.

Le cas des retardataires

S'il arrive que l'imam salue avant la fin de la prière et qu'il y a des retardataires qui se sont levés pour compléter leur prière, puis que l'imam se rappelle que sa prière est incomplète et se lève afin de la compléter, alors (ceux qui sont en train de rattraper leur prière) ont le choix:

- soit, ils terminent leur prière (sans s'occuper de l'imam) et ensuite, ils font les prosternations de la distraction (après les salutations)

- soit, ils suivent l'imam, puis après qu'il ait salué, eux complètent leur prière, et font les prosternations de la distraction, après les salutations finales.

Le deuxième cas de figure est préférable et plus sûr.



III) La diminution

Le délaissement d'un pilier dans la prière

Note : les piliers de la prière sont au nombre de 14 :

- la position debout,
- le premier Takbir,
- la récitation de la Fatiha,
- l'inclinaison dans chaque Rak'ah,
- se redresser de l'inclinaison,
- puis, marquer une pause en position debout,
- la prosternation,
- se relever de la prosternation et rester assis,
- marquer un temps de pause dans chaque position,
- prononcer le dernier Tachahhud,
- rester assis à ce moment-là,
- la prière sur le Prophète dans le dernier Tachahhud,
- respecter l'ordre entre les positions,
- enfin les salutations finales.

Si le prieur délaissé le premier Takbir (c'est la formule qui marque l'entrée en prière), qui est un pilier, sa prière n'est pas valable, que le délaissement soit volontaire ou non, car la prière est considérée comme n'ayant pas commencé.

Si la personne qui prie a délaissé un autre pilier volontairement (autre que le premier Takbir), la prière n'est également pas valable.

Par contre, si le prieur oublie un pilier dans une des Rak'at de sa prière et qu'au moment où il s'en rend compte, il a atteint ce même pilier dans la Rak'ah suivante, alors la première Rak'ah est annulée et la seconde prend sa place.

Si le prieur n'a pas atteint ce même pilier dans la Rak'ah suivante au moment où il s'en rend compte, il doit alors revenir au pilier délaissé dans la Rak'ah précédente, l'accomplir, puis, terminer sa prière.

Dans les deux cas, il doit faire les prosternations de la distraction après les salutations finales.

Exemple : Une personne a oublié la deuxième prosternation de la première Rak'ah et ne s'en rend compte qu'au moment où il est assis entre les deux prosternations de la seconde Rak'ah. A ce moment-là, la première Rak'ah est annulée et la seconde prend sa place, c'est-à-dire que la seconde Rak'ah est considérée comme étant la première.

La personne complète sa prière en fonction de cela, effectue les prosternations de la distraction après la salutation finale, puis, salue à nouveau.

Autre exemple : Une personne oublie d'effectuer, dans la première Rak'ah, la seconde prosternation ainsi que la position assise qui la précède, elle ne se rend compte de l'oubli qu'après s'être relevée de l'inclinaison de la seconde Rak'ah. A ce moment-là, la personne doit revenir (au pilier omis dans la première Rak'ah, c'est-à-dire la position assise entre les deux prosternations ainsi que la seconde prosternation). Elle doit donc s'asseoir, se prosterner, puis accomplir le reste de sa prière, effectuer les prosternations de la distraction après la salutation finale, et enfin, saluer à nouveau.

Le délaissement d'une obligation dans la prière

Note : Les obligations de la prière sont au nombre de 8: tous les Takbir de la prière, sauf le premier, dire « Sami'Allahu liman Hamidah », pour l'imam et celui qui prie seul, dire « Rabbana wa Laka-l-Hamd » pour l'imam, celui qui prie derrière lui et celui qui prie seul, dire « Subhana Rabbiya-l-'Azhim » dans l'inclinaison au moins une fois, dire « Subhana Rabbiya-l-A'la » dans la prosternation au moins une fois, dire « Rabbi Ghfir li » au moins une fois entre les deux prosternations, le premier Tachahhud et s'asseoir pour le premier Tachahhud.

Si le prieur délaie volontairement une obligation de la prière, sa prière est alors annulée.

S'il oublie un acte obligatoire, puis s'en rend compte avant qu'il ne quitte la position de cette obligation, il doit alors accomplir et n'aura pas à effectuer les prosternations de la distraction.

S'il se rend compte de l'oubli après avoir quitté la position de cette obligation mais avant d'atteindre le pilier suivant, il doit alors revenir, accomplir cette obligation, terminer sa prière puis, effectuer les prosternations de la distraction après la salutation finale et de nouveau saluer.

[Par contre], s'il se rend compte de son oubli après avoir atteint le pilier qui suit l'obligation omise, alors l'acte obligatoire n'est plus à effectuer, le prieur ne doit plus revenir, mais il doit continuer sa prière, puis, effectuer les prosternations de la distraction avant la salutation finale.

Exemple : Dans la seconde Rak'ah, une personne va se relever de la deuxième prosternation pour accomplir la troisième Rak'ah en oubliant le premier Tachahhud. Elle se rend compte de son oubli avant de se lever, elle doit alors rester assise, réciter le premier Tachahhud, terminer sa prière et elle n'aura pas à effectuer les prosternations de la distraction.

Si elle se rend compte de son oubli en se relevant mais avant d'être debout, elle doit alors se rasseoir, réciter le premier Tachahhud, terminer sa prière, saluer, puis, accomplir les prosternations de la distraction, et saluer de nouveau.

Par contre, si elle se rend compte de son oubli après s'être complètement relevée, elle ne doit pas (se rasseoir et) réciter le premier Tachahhud. Elle doit terminer sa prière et effectuer les prosternations de la distraction avant la salutation finale.

La preuve : le hadith rapporté par Al-Bukhari et d'autres, selon lequel ' Abdullah ibn Buhaynah rapporte que le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam), en effectuant la prière de Zhuhr, se leva pour la troisième Rak'ah sans avoir accompli le premier Tachahhud. Les gens se sont levés avec lui, (et l'ont suivi) jusqu'à la fin de la prière. Alors que les gens attendaient que le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) salue, il prononça le Takbir assis, effectua les deux prosternations de la distraction et salua.



IV) Le Doute

Le doute : c'est l'hésitation entre deux situations, sans pouvoir déterminer laquelle s'est produite.

Dans les adorations, le doute ne doit pas être pris en considération dans trois cas :

1. Si c'est une fausse impression qui n'est pas fondée, comme les suggestions du diable
2. Si la personne doute beaucoup, au point de ne plus pouvoir faire une adoration sans douter
3. Si le doute apparaît après l'accomplissement de l'adoration, tant qu'il n'y a pas de certitude.

Le premier cas

Exemple : Une personne effectue la prière de Zhuhr. Puis, après avoir terminé sa prière, elle doute si elle a prié trois ou bien quatre Rak'at. A ce moment-là, elle ne doit pas tenir compte de ce doute, sauf si elle est certaine de n'avoir prié que trois Rak'at.

Dans ce cas, si elle s'est rendue compte (qu'elle n'a prié que trois Rak'at) au bout d'un court moment, elle doit compléter sa prière, prononcer la salutation finale, effectuer les prosternations de la distraction, puis, saluer de nouveau.

Par contre, si elle s'est rendu compte de son omission au bout d'un long moment, elle doit refaire entièrement sa prière.

Exemple : Une personne accomplit la prière de Zhuhr et doute sur une Rak'ah: est-ce la seconde ou bien la troisième? Mais, ce qui prévaut dans son esprit, c'est que c'est la troisième. Dans ce cas, elle considère cette Rak'ah comme étant la troisième, termine sa prière, salue, puis effectue les prosternations de la distraction, et salue de nouveau.

La preuve : Le hadith rapporté par Al-Bukhari, Muslim et d'autres selon lequel Abdullah Ibn Mas'ud rapporte que le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) a dit: « Lorsque l'un d'entre vous hésite (sur ce qu'il a accompli) durant sa prière, qu'il s'efforce de rechercher le vrai et qu'il se base sur ce qui ne fait aucun doute pour lui pour terminer sa prière. Puis, qu'il salue et effectue deux prosternations ».

Ce sont les termes d'Al-Bukhari.

Le second cas

Aucune des deux situations ne prévaut dans l'esprit de la personne. Dans ce cas, elle doit se baser sur la certitude, qui est le plus petit nombre de Rak'at. Elle termine sa prière, effectue les prosternations de la distraction, puis salue.

Exemple : Une personne accomplit la prière d'Al-Asr et doute sur une Rak'ah: est-ce la seconde ou la troisième? Aucune des deux situations ne prévaut dans son esprit. Elle doit alors considérer que c'est la deuxième Rak'ah, effectuer le premier Tachahhud suivi de deux Rak'at, effectuer les prosternations de la distraction, puis saluer.

La preuve : Le hadith rapporté par Muslim selon lequel Abu Sa'id Al-Khudry rapporte que le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) a dit: « Si l'un d'entre vous doute durant sa prière et ne sait plus s'il a prié trois ou bien quatre Rak'at, qu'il élimine le doute et qu'il se base sur la certitude. Puis, qu'il effectue deux prosternations avant de saluer. S'il a prié cinq Rak'at, elles (les prosternations de la distraction) compenseront l'ajout commis et s'il a prié quatre Rak'at, elles seront une humiliation pour le diable ».

Parmi les exemples de doute

Si une personne arrive et trouve l'imam en position d'inclinaison, elle doit prononcer le premier Takbir (Takbîrat ul-Ihram) en étant bien debout puis s'incliner. Ensuite, se présente forcément un des trois cas suivants:

- Le premier: La personne est sûre de s'être inclinée avec l'imam avant qu'il ne se redresse. Elle comptabilise ainsi la Rak'ah et n'aura pas à lire la sourate Al-Fatiha.
- Le deuxième: La personne est sûre de ne pas s'être inclinée avec l'imam. Dans ce cas, elle ne comptabilise pas cette Rak'ah.
- Le troisième: La personne doute entre le fait qu'elle se soit inclinée avec l'imam -et qu'elle puisse ainsi comptabiliser la Rak'ah- et le fait que l'imam se soit relevé avant qu'elle ne s'incline- et donc qu'elle ne puisse pas comptabiliser la Rak'ah

Si la personne tend vers une situation plus que l'autre, elle doit alors se baser dessus, terminer sa prière, saluer, effectuer les prosternations de la distraction, et saluer de nouveau.

Cependant, si elle n'a rien manqué de la prière, elle n'aura pas à effectuer les prosternations de la distraction.

Si elle ne tend pas vers une situation plus qu'une autre, elle doit se baser sur la certitude (c'est-à-dire que la Rak'ah n'est pas comptabilisée), terminer sa prière, accomplir les prosternations de la distraction avant les salutations, puis saluer.

Remarque : Si une personne doute dans sa prière, elle se base sur la certitude ou sur la situation qu'elle fait prévaloir, selon les règles précédemment citées. Si elle s'aperçoit que son acte coïncide avec la réalité et

qu'elle n'a ni ajouté, ni diminué dans sa prière, elle n'a pas à effectuer les prosternations de la distraction selon l'avis connu dans le rite (hanbalite), car ce qui entraîne les prosternations (le doute) a disparu.

D'autres disent que la personne doit quand même faire les prosternations de la distraction, d'un part, pour humilier le diable selon le hadith du Prophète: « Et s'il a prié quatre Rak'at, elles seront une humiliation pour le diable », et d'autre part, car elle a effectué une partie de sa prière en doutant. Ce dernier avis est le plus juste.

Exemple : Une personne prie et doute sur une Rak'ah, à savoir si c'est la seconde ou la troisième. Elle ne penche vers aucune de ces deux situations. Elle doit donc considérer cette Rak'ah comme étant la seconde et continuer sa prière. Par la suite, elle s'aperçoit que c'était vraiment la seconde Rak'ah. Dans ce cas, elle ne doit pas effectuer les prosternations de la distraction selon l'avis connu du rite (hanbalite); et elle doit les effectuer avant la salutation finale selon le deuxième avis, qui est, pour moi, le plus juste.



v) Les prosternations de la distraction pour ceux qui prient derrière l'imam

Si l'imam a commis un oubli durant sa prière, ceux qui prient derrière lui, doivent le suivre dans les prosternations de la distraction car le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) a dit: « L'imam a été désigné pour être suivi, ne divergez pas avec lui [...] Et lorsqu'il se prosterne, alors prosternez-vous ».

Rapporté par Al-Bukhari et Muslim d'après Abu Hurayra.

Que l'imam effectue les prosternations de la distraction avant la salutation finale ou bien après, celui qui prie derrière lui doit le suivre, sauf dans le cas où cette personne a manqué une partie de la prière.

Dans ce cas, elle ne doit pas suivre l'imam si ce dernier fait les prosternations de la distraction après la salutation finale, car elle ne peut pas saluer avec l'imam sans avoir terminé sa prière. Elle doit donc compléter sa prière, saluer, effectuer les prosternations de la distraction et de nouveau saluer. [Voir même explication p 4.]

Exemple : Une personne rejoint l'imam dans la dernière Rak'ah alors que ce dernier doit effectuer les prosternations de la distraction après la salutation finale. Lorsque l'imam fait la salutation finale, cette personne doit se lever, compléter sa prière et ne doit pas dans ce cas, suivre l'imam. Après avoir complété sa prière seulement et avoir salué, elle devra effectuer les prosternations de la distraction, [puis saluer de nouveau].

Remarque : Si la personne a effectué la prière dans son intégralité derrière l'imam et commet une erreur au cours de la prière, alors elle n'a pas à faire les prosternations de la distraction, pour deux raisons :

- La première est que cela aura pour conséquence qu'il cessera de suivre l'imam.
- La seconde raison est que les Compagnons ont délaissé le premier Tachahhud lorsque le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam) l'avait oublié. En effet, par respect pour le suivi de l'imam et éviter d'être décalés, ils se sont levés avec le Prophète (sallallahou 'alayhi wa salam).

Par contre, si cette personne a manqué une partie de la prière avec l'imam et commet une erreur, soit (dans ce qu'elle a prié) avec l'imam, soit dans la partie qu'elle a complété (seule), elle doit accomplir les prosternations de la distraction, après avoir rattrapé ce qui lui manque de la prière, après ou avant la salutation finale, selon les règles décrites précédemment.

Exemple : Si une personne prie derrière l'imam depuis le début de la prière, et oublie de dire « Gloire à notre Seigneur, le Très Grand » (Subhana Rabbiya-l-'Azhim) pendant l'inclinaison, elle n'a pas à effectuer les prosternations de la distraction.

Par contre, si elle a manqué une Rak'ah ou plus, elle doit compléter sa prière et effectuer les prosternations de la distraction avant la salutation finale.

Autre exemple : Une personne accomplit la prière de Zhuhr derrière l'imam. Lorsque l'imam se lève pour la quatrième Rak'ah, cette personne s'assied en croyant que c'est la dernière Rak'ah. Ensuite, après s'être rendu compte que l'imam s'était levé, elle s'est levée aussi.

Si elle n'a rien perdu de la prière, elle n'a pas à accomplir les prosternations de la distraction.

Par contre, si cette personne a manqué une Rak'ah ou plus, elle doit alors compléter sa prière, saluer, effectuer les prosternations de la distraction, et de nouveau saluer. En effet, elle a ajouté une position assise à sa prière pendant que l'imam se levait pour accomplir la quatrième Rak'ah.



VI) Récapitulatif

Nous avons remarqué, d'après ce qui précède, que les prosternations de la distraction s'effectuent soit après la salutation finale, soit avant.

Elles s'effectuent AVANT la salutation finale dans deux cas de figure :

- Le premier : Lors d'une diminution

La preuve est le hadith de 'Abdullah ibn Buhaynah qui a rapporté que le Prophète (sallallahu 'alayhi wa salam) a effectué les prosternations de la distraction avant la salutation finale lorsqu'il a délaissé le premier Tachahhud. Ce hadith a été cité précédemment.

- Le second : Lors d'un doute sans que prévaut aucune situation (dans l'esprit de la personne).

La preuve est le hadith d'Abu Sa'id Al Khudry selon lequel le Prophète (sallallahu 'alayhi wa salam) a informé que celui qui doute dans sa prière et ne sait plus s'il a prié trois ou bien quatre Rak'at, doit effectuer deux prosternations avant la salutation. Ce hadith a également été cité précédemment.

Elles s'effectuent APRES la salutation finale dans deux cas de figure :

- Le premier : Lors d'un ajout.

La preuve est le hadith de Ibn Mas'ud lorsque le Prophète (sallallahu 'alayhi wa salam) a accompli la prière de Zhuhr en cinq Rak'at. Une fois la prière terminée, les Compagnons lui ont fait la remarque. Le Prophète (sallallahu 'alayhi wa salam) accomplit alors deux prosternations puis salua, il ne leur a pas expliqué qu'il a effectué les prosternations après la salutation finale simplement parce qu'il en a été informé après. Cela prouve que le jugement est général et que lors d'un ajout, les prosternations de la distraction se font (systématiquement) après la salutation, que la personne se rende compte de l'ajout avant ou après la salutation finale.

Exemple : Une personne, par oubli, salue avant l'accomplissement complet de la prière, puis se rend compte de son erreur et complète sa prière. Il a ajouté une salutation dans sa prière et doit effectuer les prosternations de la distraction après la salutation finale. La preuve est le hadith d'Abu Hurayra lorsque le Prophète (sallallahu 'alayhi wa salam) salua, lors de la prière du Zhuhr ou du 'Asr, au bout de deux Rak'at.

Les Compagnons lui firent la remarque. Alors le Prophète (sallallahou ‘alayhi wa salam) termina sa prière et effectua les prosternations de la distraction après la salutation finale. Ce hadith a été cité précédemment.

- Le second : Lors d’un doute qui laisse prévaloir une situation par rapport à l’autre (dans l’esprit de la personne).

La preuve est le hadith de ‘Abdullah ibn Mas‘ud où le Prophète (sallallahou ‘alayhi wa salam) a ordonné à celui qui a douté dans sa prière de s’efforcer de rechercher la vérité, de terminer sa prière puis d’effectuer les prosternations de la distraction après la salutation finale. Ce hadith a également été cité précédemment.

Remarque : Si deux distractions surviennent pendant la prière et que l’une doit être corrigée par deux prosternations avant la salutation finale et l’autre par deux prosternations après, les savants disent que le prieur doit effectuer uniquement les deux prosternations avant la salutation car elles prennent le dessus (sur les prosternations après la salutation).

Exemple : Une personne qui effectue la prière de Zhuhr, se lève pour la troisième Rak‘ah sans effectuer le premier Tachahhud. Puis, elle s’assied dans la troisième Rak‘ah croyant que c’est la seconde. Ensuite, elle se rend compte que c’est en fait la troisième. Elle doit alors se lever, terminer sa prière et effectuer les prosternations de la distraction avant la salutation finale.

Cette personne a délaissé le premier Tachahhud, ceci doit être corrigé par deux prosternations avant la salutation finale. Elle a aussi ajouté la position assise lors de la troisième Rak‘ah, ce qui doit être corrigé par deux prosternations après la salutation finale. Mais les deux prosternations avant la salutation finale l’emportent.

Allah est le Plus Savant.



<http://3ilm.char3i.over-blog.com/>